

**Commune d'ALBON**  
**Drôme**

Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	
Nul ou blanc :	
Abstention :	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 02 mai 2022

**Présents** : Mmes AIME Christine, PONTUS Anne-Marie, BRUNET Agnès, ALLEON Christiane, VASSY Céline  
M. BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONNIER Yves, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FOURNIER Charlie, FOURT Romaric.

**Absents excusés** : Mme ROUMEAS Raphaëlle a donné pouvoir à Mme AIME Christine  
M.GUILLERMIN Serge a donné pouvoir à M. DELAUNAY Jean  
Mme CHOMEL Marie-Laure a donné pouvoir à M. BECHERAS Philippe  
M.DECORMES Didier a donné pouvoir à Mme BRUNET Agnès  
Mme JOUFFROY Jessica a donné pouvoir à M. FOURT Romaric

**Absents** : Mmes CHALEAT Céline, OTTOGALLI Stéphanie

M. EUVRARD Julien a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 17/ 2022**

### DELIBERATION ARRETANT LE PROJET DE REVISION « ALLEGEE » n°1 DU PLU, ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée par délibération du 28 mars 2022 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Pour rappel, l'objet de la révision allégée est la réduction de certains espaces boisés classés :

- Afin de permettre la réalisation de la station d'épuration du hameau de Saint-Martin des rosiers,
- Pour sécuriser et permettre l'entretien des lignes haute tension
- Pour sécuriser et permettre l'entretien du réseau de canalisations de transport de matières dangereuses

Monsieur le maire présente le bilan de cette phase de concertation en rappelant les modalités de concertation qui ont été les suivantes :

Le dossier a été mis à la disposition du public au sein du secrétariat de mairie du 31 mars 2022 à ce jour.

Des affiches ont été apposées à la porte de la mairie et sur les panneaux de quartiers le 31 mars 2022.

Une annonce légale informant la population de la prescription de la révision est parue dans un journal local, le Dauphiné Libéré, le 04 avril 2022.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2 ;  
Vu le schéma de cohérence territoriale de des Rives du Rhône dont la révision a été approuvée le 28 novembre 2019 ;  
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 27 février 2014, modifié le 25 février 2019 puis le 22 novembre 2021 ;  
Vu la délibération du 28 mars 2022 prescrivant la révision « allégée » n°1 du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,  
Vu que la révision allégée ne remet pas en cause le plan d'aménagement et de développement durable approuvé le 27 février 14.

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1. de tirer le bilan de la concertation : aucune observation n'a été portée pendant la phase de concertation, ce bilan est donc favorable,
2. d'arrêter le projet de révision du PLU d'ALBON tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBON, le 10 mai 2022.

**Pour extrait certifié conforme au registre.**

**Le Maire,  
Philippe BECHERAS**





## ATTESTATION DE PUBLICITE

Monsieur le Maire certifie que la délibération n°17\_2022 du 10 mai 2022 arrêtant le projet de révision avec examen conjoint n°1 du PLU et tirant le bilan de la concertation a été affichée en mairie à compter du 12 mai 2022 pour une durée au moins égale à un mois.

A ALBON, le 12/05/2022

Le Maire,

Philippe BECHERAS



